



AVENANT CDD ET PRIME DE PRECARITE

Par **didie972**, le **25/06/2025** à **14:33**

Bonjour,

Je suis actuellement en cdd depuis 2024 et il a été prolongé en temps par des avenants.

J'en suis à mon 2ième avenant et j'ai trouvé un cdi dans une autre société et souhaite quitter ce CDD qui a été renouvelé deux fois sans modification des termes du 1er contrat

mais est ce que je vais percevoir la prime de précarité pour les 2 premiers cdd qui sont arrivés a terme?

Et je me demandais aussi si je n'avais pas droit a des jours de carence entre chaque CDD vu qu'il s'agissait du même poste?

Je vous remercie pour votre retour